

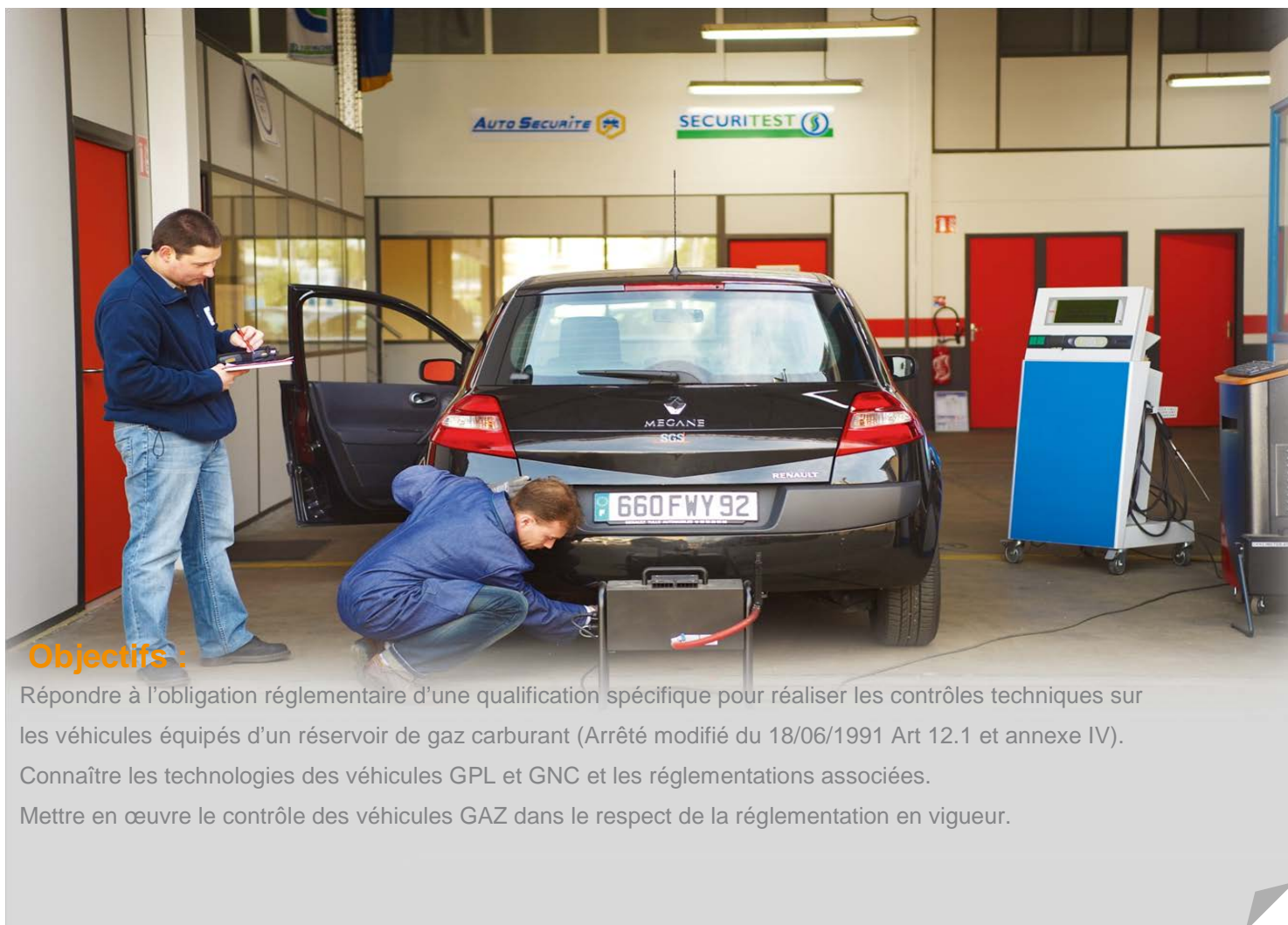
QUALIFICATION GAZ

Public :

Contrôleurs agréés véhicules légers

Temps d'animation :

14H sur 2 jours



Objectifs :

Répondre à l'obligation réglementaire d'une qualification spécifique pour réaliser les contrôles techniques sur les véhicules équipés d'un réservoir de gaz carburant (Arrêté modifié du 18/06/1991 Art 12.1 et annexe IV).

Connaître les technologies des véhicules GPL et GNC et les réglementations associées.

Mettre en œuvre le contrôle des véhicules GAZ dans le respect de la réglementation en vigueur.

Moyens & Méthodes :

- Support de cours et exercices d'application
- Diaporama en vidéo projection
- Matériels de contrôle
- Composants GPL et GNC pour démonstration
- Etude théorique et mise en pratique avec l'outillage réglementaire.
- Pédagogie par objectif, méthode magistrale pour la partie réglementaire et participative pour la méthodologie et la mise en pratique.

QUALIFICATION GAZ

The logo for SGS, consisting of the letters 'SGS' in a bold, sans-serif font. A thin orange vertical line is positioned to the right of the letters, and a thin orange horizontal line is positioned below the letters.

Déroulement :

- Le contrôle visuel (principes généraux, optique géométrique et instruments)
- **Les réservoirs GPL et GNC** (caractéristiques, avantages et limitations)
- Généralités GPL (caractéristiques du carburant, risques associés, Règlement 67-01)
- Technologie GPL (éléments constitutifs, principe de fonctionnement)
- Equipements des véhicules GPL (implantation sur véhicules, accessoires)
- **Méthodologie de contrôle GPL** (synoptique de contrôle, étude du lexique des défaillances constatables, étude de l'instruction technique)
- Généralités GNC (caractéristiques du carburant, risques associés, Règlement 110)
- Technologie GNC (éléments constitutifs, principe de fonctionnement)
- Equipements des véhicules GNC (implantation sur véhicules, accessoires)
- **Méthodologie de contrôle GNC** (synoptique de contrôle, étude du lexique des défaillances constatables, étude de l'instruction technique)
- **Comparaison GPL/GNC** (sécurité, organes, stockage, réglementation)
- **Contrôle des connaissances**

Programme de formation approuvé par le ministère chargé des transports en application de l'arrêté modifié du 18/06/1991.

Coût de la formation :

Coût hors taxe :	635,00 €
TVA 20 % :	127,00 €
Coût T.T.C. :	762,00 €

Ne sont pas compris les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

Tarif en vigueur au 01/01/2018

The logo for SGS, consisting of the letters 'SGS' in a bold, sans-serif font. A thin orange vertical line is positioned to the right of the letters, and a thin orange horizontal line is positioned below the letters.